

CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-CHÂTEL

COMPTE – RENDU de la séance du jeudi 19 novembre 2015 à 20 h 30

L'an deux mil quinze, le jeudi dix-neuf novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Annie FRUALDO, Corinne DE CUYPER, Christine MICHOT, Giselle PIATTI, Ginette QUIVIGER, Chantal ROYER et Valérie SASSI

Messieurs Jean-Pierre CAUSSARD, Thierry CHENAL, Daniel HUGOT, Christophe MATHIEU, Henri MONNAUX, Rudy PISCERI et Michel ROBLOT

Absente représentée :

Madame Corinne BOUCHU pouvoir à Madame Chantal ROYER

Madame Annie FRUALDO accepte d'assurer le secrétariat de séance.

À la demande de Mme le Maire, toutes les personnes présentes dans la salle observent une minute de silence en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre.

1. Décision Modificative

Madame le Maire explique qu'il convient de compléter les crédits nécessaires à un reversement de fiscalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ ACCEPTE les augmentations de crédits suivantes

c/7311- Contributions directes + 4 100

c/73925 – Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales + 4 100

2. Travaux

Madame le Maire explique que des travaux ont été réalisés sur le chemin de Tonnerre (chemin pentu parallèle à la route de Varennes) et qu'un chemin adjacent nécessite des travaux de reprofilage ainsi que la création d'un fossé pour éviter que des pluies d'orage ne ravinent ces deux chemins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ ACCEPTE le devis de l'entreprise GCTP pour un montant de 2 376 € TTC

3. Droit de préférence

Madame le Maire expose que dans le cadre de la vente de parcelles boisées, la commune dispose d'un droit de préférence. Il s'agit là de la vente de 7 parcelles au lieu-dit La Haie de Siselle pour 1 ha 56 a 94 ca pour un montant de 2 000 € (parcelles A 69, 94, 377, 381, 435, 387 et 443). Les élus débattent de cette opportunité et du besoin de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 voix pour et 3 abstentions :

➤ DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préférence.

4. Modification temps de travail d'un agent

Madame le Maire rapporte que le Comité Technique Paritaire a donné son accord pour l'augmentation du temps de travail concernant le poste d'une ATSEM 1^{ère} classe, de 31 à 35 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ DÉCIDE de supprimer le poste actuel (31h/semaine) et de créer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2015.

5. Evaluation professionnelle

Madame le Maire fait part à ses collègues des nouvelles dispositions dans le cadre de la notation des agents. Elle précise que les agents étaient jusqu'à présent notés une fois par an en fonction de quatre critères imprécis et identiques pour tous. La Loi impose de mettre en œuvre des grilles d'évaluation précises et différenciées selon les postes de travail. Elle propose d'adopter les critères généraux qui seront déclinés en fonction des attentes des élus référents et du travail demandé aux agents. Ces critères reprennent validés par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ DÉCIDE de soumettre à l'avis du Comité Technique Paritaire les critères d'évaluation suivants :

- les connaissances professionnelles (réglementation, sécurité et utilisation des outils de travail (produits, matériels)
- les compétences professionnelles et techniques : applications de méthodes de travail, autonomie, polyvalence
- les qualités comportementales, notamment le respect de la discrétion et la confidentialité ainsi que les bonnes relations entre collègues et avec les administrés
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

6. Compte-rendu commissions Voirie/Bâtiments

Madame le Maire rend compte des points débattus lors de la commission conjointe Voirie/Bâtiments. Elle demande aux membres du Conseil de valider les propositions de la commission. Ils en prennent connaissance et les valident.

VOIRIE

a) carrefour porte de Varennes

L'Agence Technique Départementale propose une assistance à maîtrise d'ouvrage (924 € TTC). L'idée générale est de faire ralentir les véhicules et de clarifier les priorités. Par ailleurs, s'agissant d'une demande émise par la commune, le coût des travaux sera à supporter par la commune. Une subvention au titre des Amendes de police existe (30 à 40 %)

➤ *la commission propose de faire appel aux services de l'A.T.D.*

b) Déclassement de la RD 8a

L'itinéraire de cette voie (rue Chappe-Guère > haut de la rue du Château > rue Notre-Dame) n'est plus considérée par le Département comme une voie supportant une circulation importante. L'Agence Territoriale Routière (ATR) demande au Conseil de délibérer sur le déclassement de cette voie.

L'ATR demande également le déclassement de la rue de Chablis. Mais un comptage va être réalisé route de Varennes et rue Guy Dupas. Le déclassement de cette voie entraînerait un coût d'entretien important.

➤ *la commission est favorable au déclassement de la RD8a mais opposé au déclassement simultané de l'avenue de Chablis. Les élus souhaitent qu'un courrier soit fait dans ce sens à l'A.T.R. et attendre la réponse avant que le sujet ne soit débattu.*

c) Projet terrain multisports

M. Gilles PROU est venu le 7 octobre présenter un projet.

➤ *la commission souhaite intégrer les abords des vannes et un éclairage du terrain multisports (en option), modifier le parcours piéton le long du bief, reporter l'espace jeux et supprimer le terrain de boules.*

d) Programmation des travaux d'entretien de voirie 2016

L'ATD propose une assistance à maîtrise d'ouvrage (1 293,60 € TTC) pour accompagner la commune.

➤ *la commission est favorable à cette proposition.*

e) Information vente d'un terrain classé emplacement réservé

Une personne est venue en mairie se renseigner à propos d'une parcelle dont il est héritier. Ce champ de 3 ha 16 est situé à côté du camping, de l'autre côté du bief et est désigné comme emplacement réservé "loisirs" sur le P.L.U. Le Maire devra donc se prononcer sur la volonté de la commune de préempter ou non.

➤ *la commission se dit favorable à la préemption de ce terrain et demandent que son achat soit prévue au budget 2016.*

f) Problème de ruissellement pluvial rue du verger Cageot

Des administrés s'inquiètent des eaux de pluie qui s'écoulent dans leurs propriétés.

➤ *la commission se rendra sur place et étudiera les solutions possibles.*

g) Rétrocession de l'impasse Vaubertin et de ses réseaux par Brennus

Le lotisseur Brennus habitat souhaite rétrocéder la voirie et les réseaux.

➤ *La commission n'y voit pas d'objection. La zone sombre signalée par Mme Michot a été constatée par la commission.*

h) Panneau Appellation "Chablis" : Un panneau sera posé route de Chéu et un second route de Varennes.

BATIMENTS

a) Transformation de l'école de Lordonnois en logement

M. BOTTE a collecté les éléments nécessaires à l'élaboration d'un projet.

➤ *La commission prend note.*

b) Transformation d'une partie de l'ancienne école maternelle en logement

En fonction du besoin du Diocèse, il conviendra de regarder les parties de l'ancienne école qui resteraient libres et fixer les contours du projet (calendrier, parties communes/logement,...).

➤ *La commission reverra ce point ultérieurement.*

c) Priorisation des travaux d'accessibilité

Dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmé (AD'AP), la Communauté de Communes va faire réaliser un diagnostic de l'accessibilité des bâtiments communaux, y compris les parties extérieures (parking, cheminements...).

➤ *La commission fixera des priorités lorsqu'elle prendra connaissance de ce diagnostic.*

d) Réflexion sur la prise d'eau

➤ Une visite sur place aura lieu le 5 décembre à 14h. Le sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine commission.

7. Informations diverses

- Une réunion de la commission finances est fixée au mardi 1^{er} décembre 2015 à 20h30.
- Suite à la commission bâtiments, plusieurs devis ont été reçus et acceptés pour
 - * le changement de l'éclairage du secrétariat (14 dalles LED pour 1 429,68 € HT)
 - * le remplacement de la VMC (610,58 € HT) et le raccordement informatique de la classe rue des Fossés de l'école primaire (1 436,10 € HT)
- Des devis ont également été reçus concernant les deux bâtiments du complexe scolaire : entretien et contrôle des toitures (1 020 € TTC), la contrôle obligatoire des installations électriques (780 € TTC) et l'entretien du chauffage et des ventilations (4 123 € TTC). Le Conseil se prononcera lors de la prochaine séance.
- Un devis a également été reçu pour la fabrication et la pose d'une grille anti-intrusion au grand lavoir (780 € TTC). Le Conseil n'émet pas de réserve particulière.
- Terrains ZA du Clouzeau : Mme le Maire rappelle que la commune possède encore deux parcelles à la zone d'activités. La Chambre du Commerce et de l'Industrie souhaite mettre à jour les annonces de ces deux terrains et demande la confirmation des éléments de la mise en vente (surface, prix...). Le Conseil décide de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- Mme QUIVIGER informe ses collègues qu'une écrivain de Pontigny viendra présenter et dédicacer son livre le samedi 5 décembre 2015 à la bibliothèque municipale.
- M. MONNAUX informe le Conseil que la commune a reçu les encouragements du Comité Départemental du Fleurissement et le Camping a reçu le 3^{ème} prix.

Questions diverses

- Mme MICHOT réitère la demande du comité des fêtes concernant la possibilité d'installer des décorations de Noël vers le pressoir entre la déviation et la rue du camping. Mme le Maire lui répond que cela est possible si la visibilité des usagers de la route n'est pas masquée.
- Mme MICHOT s'interroge sur l'absence de Mme BOUCHU aux réunions du Conseil Municipal. Mme le Maire lui répond qu'elle doit la rencontrer prochaine mais que ces absences sont justifiées par des problèmes de santé et que Mme BOUCHU fait parvenir systématiquement son pouvoir.
- Mme MICHOT regrette que les élus municipaux n'aient pas été invités à l'inauguration de la Maison de Santé. Mme le Maire la rejoint sur ce point mais lui explique que les invitations ont été faites par la Communauté de Communes.
- Mme SASSI souhaite connaître la raison pour laquelle la balayeuse n'est pas passée dans toutes les rues du bourg. Mme le Maire lui répond que la machine est plus large que celle de la ville de Chablis qui intervenait auparavant. Elle attire également l'attention de ses collègues sur le stationnement de véhicules qui gêne le passage de la balayeuse et du camion de ramassage des ordures ménagères. Elle rappelle enfin qu'un courrier a été envoyé aux riverains de deux rues concernées par ce problème de stationnement.

La séance est close à 22 h 45.